



Le Bulletin

Volume 51 Numéro 18

Édition du 8 juin 2023

Dans ce Bulletin

Dernière chance pour s'inscrire à l'assemblée générale de fin d'année! .p.1

Rappel élections au SEHR (CSQ) .p.2

Rappel affectations écolep.2-3

Maman va à l'écolep.3-4

Il fait chaud à l'écolep.5

À l'Agenda

Lundi 12 juin 2023

Séance d'affectation des spécialistes du préscolaire-primaire

Heure: 17 h (champ 1 et 5)
18 h 30 (champ 4 et 6)

Lieu: Teams

Mercredi 14 juin 2023

Rencontre d'information sur l'assurance-emploi - enseignant.e.s précaires

Heure : 16 h 30

Lieu : Zoom

Dernière chance pour s'inscrire à l'assemblée générale de fin d'année!

Vous avez reçu un rappel cette semaine pour vous inscrire via le Google Forms, et ce, avant le 10 juin. Ne passez pas tout droit!



Assemblée générale et party de fin d'année du SEHR(CSQ)



Où? À l'Érablière le Sous-bois

Quand? Le 28 juin 2023 à 16h30 (Inscriptions dès 16h)

Quoi? Rencontre, suivie d'un souper avec animation et danse en soirée!

Viens célébrer la fin d'année avec nous!

Inscription au: avant le 10 juin!



Au menu:

souper de porc braisé à volonté, une coupe de vin à la table, option végétarienne et/ou pour allergies disponible

musique et danse en soirée!

Rappel élections au SEHR (CSQ)

Conformément aux statuts et règlements du SEHR (CSQ), il est possible de soumettre sa candidature pour un des postes au conseil exécutif du SEHR (CSQ) au plus tard lors de la fermeture des bureaux du syndicat le 10^e jour précédant la tenue de l'assemblée générale de fin d'année.

Toutefois, nous vous invitons à nous transmettre, si possible, votre formulaire d'ici le 9 juin afin de pouvoir, dans le cas où plus de candidatures sont déposées que de postes disponibles, vous présenter aux membres dans le dernier Bulletin syndical de l'année. Celui-ci sera publié le 22 juin prochain.

Poste vacant au SEHR (CSQ)

Nous avons été informés qu'un représentant de niveau secondaire (incluant l'EDA) ne se représenterait pas pour un nouveau mandat. Il y aura donc un poste vacant au CE pour ce secteur. Si, au 16 juin prochain 15 h 45, aucune candidature n'est déposée pour combler le poste, il sera possible pour tous les secteurs confondus de présenter un ou une candidate. Toutefois, si plusieurs enseignants se présentaient pour le secteur, on privilégierait

d'abord ceux en provenance du secondaire ou de l'éducation aux adultes.

Le conseil exécutif du SEHR (CSQ) se réunit deux à trois fois par mois, le mardi soir, en plus d'assister au conseil des personnes déléguées. Il voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et chaque membre est sollicité pour participer à des comités locaux durant l'année scolaire. De plus, chaque membre du CE est responsable d'un certain nombre d'écoles et doit tisser des liens avec ses délégués.

Si le défi vous dit, vous trouverez le formulaire de mise en candidature sur le site web du SEHR sous l'onglet «Élections au SEHR» et devrez le transmettre à monsieur Martin Kirouac ou au bureau du SEHR (CSQ) d'ici le 16 juin 15 h 45.

Rappel affectations école

Cette année, le CSS a de nouveau devancé la séance d'affectation pour les enseignant.e.s en poste au 6 juin, afin de pouvoir procéder à l'embauche des nouveaux enseignant.e.s en poste plus rapidement.

Plusieurs écoles semblent toutefois pressées de tenir leur séance d'affectation-école et comptent procéder dans les jours qui suivent le «bingo» du 6 juin. Cependant, avant de vous précipiter pour effectuer votre choix de tâche, sachez que vous avez, selon la convention, jusqu'au 20 juin 2023 pour ce faire. De plus, des vérifications sont encore en cours sur le nombre de groupes au préscolaire/primaire ainsi qu'au secondaire, ce qui pourrait changer les tâches disponibles d'ici là.

Enfin, le SEHR a convenu avec le CSS que les ouvertures de groupes ainsi que les périodes de soutien générées par les sommes prévues à l'annexe 49 et soient d'abord offertes pour les choix de tâche par école au préscolaire/primaire. Par la suite, ces tâches non choisies seraient offertes sous forme d'affectation temporaire à toutes les enseignantes et tous les enseignants en poste du secteur jeunes. À la fin de cette démarche, les tâches non choisies seront affichées en poste bassin, comme toute autre tâche disponible après la séance d'affecta-

tion. Nous avons accepté cette façon de faire pour cette année, compte tenu que nous ignorons toujours si les sommes de l'annexe 49 seront reconduites pour les années à venir. Il serait dommage de bousculer les différents milieux avec des besoins en personnel qui pourraient être provisoires. N'oublions pas que, l'année prochaine, 14 écoles bénéficieront des sommes de cette annexe. Comme ce sont des budgets prévus pour l'ouverture de classes et non afin d'offrir du soutien, seules les écoles qui manquent de locaux ou d'enseignants qualifiés pourraient choisir d'offrir du soutien. Puisque les tâches dans les écoles peuvent se faire jusqu'au 20 juin, l'affichage des ouvertures de

groupes ou périodes de soutien se fera après cette date.

Nous vous recommandons la patience lors de l'affectation école, afin d'éviter de devoir refaire le processus une deuxième fois. N'oubliez pas qu'il est toujours possible de remplir un formulaire pour se faire offrir toutes nouvelles fonctions et responsabilités qui apparaîtraient après votre affectation école. Ce formulaire est disponible sur le site Web du SEHR (CSQ) dans l'onglet «Relations de travail», sous la rubrique «Formules types et formulaires», dans la section «Formulaires pour le mouvement du personnel».

Maman va à l'école

C'est le lundi 29 mai dernier qu'a eu lieu le dévoilement des gagnantes du concours «Maman va à l'école», s'adressant aux élèves de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle.

Chaque année, le SEHR (CSQ) est fier de s'associer au concours par le biais d'une commandite. Mesdames France Beudet et Sylvie Desranleau ainsi que les membres des équipes-écoles de La Relance et de l'EPM, s'impliquent dans le concours afin de soumettre les noms de jeunes mamans qui effectuent un retour aux études en vue d'obtenir une qualification pour un métier ou pour terminer leur

parcours secondaire. Le concours vise à offrir un encouragement ainsi qu'un coup de pouce financier à ces femmes. afin d'offrir des bourses. Vous trouverez le nom des lauréates dans le tableau à la page 4. Toutes nos félicitations aux jeunes mères qui ont décidé de prendre leur avenir en main!

Plusieurs autres organisations s'impliquent également





Maman va à l'école

Candidatures 2023

Éducation des adultes	Noms	Programme	Provenance de la bourse	Montant
Georges-Phaneuf	Ecrement, Sarah	FGA	MVE 2	500 \$
	Gadoury, Isabelle	FGA	Léa Roback	500 \$
Dr Poulin	Crevier, Vanessa	FGA	Députée d'Iberville, Audrey Bogemans	500 \$
EPM				
Laurier	Beaulieu, Annick	Mécanique automobile	FSE	500 \$
	Lapierre-Grondin, Amélie	Arpentage	AREQ	500 \$
Normandie	Albert, Sara	SASI	Député de St-Jean Louis Lemieux	250 \$
	Goyette, Marie-Ève	APED	AREQ Haut-Richelieu	500 \$
	Gagné, Sarah	SASI	Députée de St-Jean Christine Normandin	250 \$
	Ménard, Marie-France	Cuisine	CSQ	500 \$
	Raby, Natacha	APED	SEHR	250 \$
	Ste-Marie, Nicole	APED	SEHR	250 \$
	Tessier-Quesnel, Cloé	Coiffure	MVE 1	500 \$



À l'Agenda

Mercredi 28 juin 2023

Assemblée générale de fin d'année

Heure : 16 h 30 (Inscription à compter de 16 h)

Lieu : Érablière La Goudrelle
136, chemin du Sous-Bois
Mont-Saint-Grégoire, J0J 1K0

Lundi 14 août 2023

Séance d'affectation des enseignants sur la liste de priorité (champ 2 et 3)

Heure: 9 h

Lieu: Teams

Lundi 14 août 2023

Séance d'affectation des enseignants sur la liste de priorité (secondaire et champ 1, 4, 5, 6)

Heure: 11 h

Lieu: Teams

Mardi 15 août 2023

Affectation des enseignant.e.s sur la liste éphémère primaire (champs 1, 2, 3, 4, 5, 6)

Heure: 13 h

Lieu: Teams

Vendredi 18 août 2023

Affectation pour les enseignant.e.s sur la liste de rappel à l'éducation des adultes

Heure: 9 h

Lieu: Teams

Il fait chaud à l'école

Avec l'arrivée du beau temps, on peut toujours prévoir quelques journées de canicule dans les écoles au mois de juin, parfois même, comme ce fut le cas cette année, en mai.

N'oublions pas qu'il existe des balises à respecter afin de préserver notre santé lors de ces journées qui peuvent se révéler pénibles.

La CNESST a produit un guide sur la chaleur dans les milieux, dans lequel on explique le calcul à effectuer pour se situer sur un tableau indiquant les zones à risque. Cependant, quand on tente de l'appliquer, cela peut rapidement nous donner des saignements de nez! Ainsi, voici une référence simplifiée afin de vous orienter adéquatement dans votre estimation. La température maximale admissible en classe est de 30°C. Au-delà de cette température, vous devez aménager le travail ainsi :

30,6°C : travail 75%, repos au frais 25%

31,4°C : travail 50%, repos au frais 50%

32,2°C : travail 25%, repos au frais 75%

En cas de chaleur excessive (plus de 30°C), vous pouvez demander à votre direction d'être relocalisé ailleurs dans l'école ou de vous offrir une alternative acceptable.

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853

Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org

Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 17 h (vendredi : 15 h 45)